

Québec, le 6 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 juin 2015, le député d'Argenteuil déposait une pétition demandant de mettre en place une réglementation à l'intention des municipalités en matière d'accès du public aux plans d'eau.

Le gouvernement du Québec a le pouvoir de régler l'accès à l'eau, sous réserve des restrictions liées à la compétence du gouvernement fédéral en matière notamment de navigation, et de prendre des mesures pour en favoriser l'accès public.

Toutefois, les municipalités peuvent, dans les domaines qui leur sont délégués par le législateur et dans les limites fixées par la réglementation gouvernementale, adopter des règlements. Ainsi, en vertu de la compétence en environnement que leur confère la Loi sur les compétences municipales, elles peuvent régler l'accès aux plans d'eau pour pallier des problématiques comme l'érosion des berges, la pollution de l'eau et la prolifération des algues bleues. La Loi sur la fiscalité municipale permet également aux municipalités d'imposer une tarification pour des services comme l'accès à des rampes de mise à l'eau, laquelle doit cependant respecter le principe du bénéfice reçu.

Par ailleurs, le Ministère n'a pas le pouvoir d'obliger une municipalité à modifier un règlement. C'est à la municipalité qu'il incombe de s'assurer de la légalité de ses règlements et tout citoyen peut les contester devant les tribunaux. Dans le contexte où le gouvernement entend accorder une autonomie accrue aux municipalités dans le cadre de la redéfinition de ses relations avec celles-ci, il n'apparaît pas opportun de donner suite à la pétition.

Finalement et sous réserve de ce qui précède, je suis disposé à collaborer avec mon collègue, Laurent Lessard, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à la réflexion qu'il mène sur la question de l'accès aux plans d'eau, notamment pour y pratiquer la pêche récréative.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



PIERRE MOREAU

c.c. Monsieur David Heurtel, ministre du développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs